

La confession de foi baptiste de Londres de 1689

Leçon 10 : Le décret général de Dieu : tous les événements

Chapitre 3, paragraphes 1 et 2

Série de sermons sur la Confession de foi baptiste de Londres de 1689
Prêché dimanche le 1^{er} juillet 2018
À l'Église réformée baptiste de Nantes
Par : Marcel Longchamps

Proposition : Le décret divin de tous les événements

- A) Quelques observations préliminaires
- B) Son universalité
- C) Son inconditionnalité

INTRODUCTION

Le chapitre 3 de notre confession de foi contient de très importantes vérités bibliques. Nous diviserons le chapitre en 2 parties :

. Le décret de tous les événements (les paragraphes 1 et 2)

. Le décret de la prédestination à la vie (les paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7).

Le présent enseignement portera sur le décret de tous les événements. La deuxième partie sera donnée par la suite.

Notons le mouvement de la pensée : du général au spécifique.

I) LE DÉCRET DIVIN DE TOUS LES ÉVÉNEMENTS : QUELQUES OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

A) Observation numéro 1 : le contexte historique lors de la rédaction

La Confession de foi baptiste de Londres de 1689 a été rédigée par un groupe d'une centaine de pasteurs réformés baptistes d'Angleterre. C'était à l'époque où la controverse arminienne versus calviniste faisait rage en

Europe. Il y avait eu d'abord la réponse des théologiens hollandais, anglais, suisse et français qui avait répondu à l'attaque de Jacob Arminius et de ses adeptes. Cette réponse avait comme fruit le très important document « Les Canons de Dordrecht » (The Synod of Dort) en 1618-1619.

Les théologiens presbytériens écrivirent aussi leur confession de foi. Le solide document « The Westminster Confession of Faith » vint à l'existence en 1646.

C'est dans ce contexte de la controverse arminienne versus calviniste que les réformés baptistes d'Angleterre écrivirent la Confession de foi baptiste de Londres de 1689. Le fait que le chapitre 3 traite de ce sujet n'est pas un hasard. Logiquement, les pasteurs baptistes la placèrent à cet endroit (avant les œuvres divines de la création et de la providence) parce que les doctrines de la création et de la providence découlent de la doctrine du décret de Dieu. C'est donc une doctrine fondamentale (un fondement de la foi).

B) Observation numéro 2 : rien ne peut empêcher l'accomplissement des décrets divins

Le décret souverain ou secret de Dieu ne peut être résister par quelque créature ou force que ce soit. Il s'accomplira infailliblement.

Proverbes 19 : 21, Ésaïe 14 : 24-27, Ésaïe 46 : 10-11, Psaumes 115 : 3, Psaumes 135 : 6 et Romains 9 : 19.

C) Observation numéro 3 : rien n'échappe aux décrets de Dieu

Absolument tout ce qui arrive est inclus dans le décret de Dieu. Deux arguments militent en faveur de cette affirmation :

. **Premièrement**, la Bible déclare que le décret de Dieu est universel (Daniel 4 : 34-35, Romains 8 : 28, Romains 11 : 36, Éphésiens 1 : 11).

. **Deuxièmement**, la Bible enseigne spécifiquement que tous les genres ou classes d'événements sont inclus dans le décret de Dieu.

1. Les événements bons et mauvais

Ésaïe 45 : 7, Amos 3 : 6, Job 1 : 21, Jérémie 15 : 2.

2. Les actions pécheresses (« sinful acts »)

Genèse 50 : 20, 2 Samuel 16 : 10-11, 2 Samuel 24 : 1; comparez avec 1 Chroniques 21 : 1, Job 1 : 11-12, 21, Luc 22 : 22, Actes 2 : 23; Actes 4 : 27-28.

3. Les actions libres des hommes

Proverbes 16 : 1,9, Proverbes 21 : 1, Romains 8 : 28, 35-39.

4. Les événements relevant du supposé « hasard »

1 Rois 22 : 28-34, Job 5 : 6, Job 36 : 32, Proverbes 16 : 33, Jonas 1 : 7.

5. Les détails de nos vies

Job 14 : 5, Psaumes 139 : 16, Matthieu 10 : 29-30, Jacques 4 : 15.

6. Les affaires des nations

2 Rois 5 : 1, Psaumes 75 : 1-7, Proverbes 21 : 31, Daniel 2 : 21.

7. La destruction finale des méchants

1 Samuel 2 : 25, Proverbes 16 : 4, Romains 9 : 17, 1 Pierre 2 : 8, Jude 4.

D) Observation numéro 4 : Rien ne conditionne les décrets de Dieu

Rien ne conditionne les décrets de Dieu sinon Dieu lui-même. Nous prouvons ceci par plusieurs considérations.

1. La nature de la situation

Absolument rien n'existait en dehors de Dieu lui-même lorsque les décrets furent conçus et décidés.

2. L'affirmation de l'Écriture

Les Saintes Écritures affirment que personne ne conseilla Dieu lorsqu'il décréta tout ce qui devait arriver. Ésaïe 40 : 13-14, Romains 11 : 34, 1 Corinthiens 2 : 16.

E) Observation numéro 5 : Les difficultés reliées à sa bonne compréhension

1. Le décret des actions pécheresses (« sinful actions »)

Le fait que Dieu ait décrété les actions pécheresses ne fait-il pas de Dieu l'auteur du péché? La Confession nie absolument que Dieu soit l'auteur du péché de ses créatures. La Confession justifie cette négation sur la base que « la liberté, la contingence des causes secondes » explique les péchés des hommes. Les péchés proviennent uniquement et exclusivement des créatures pécheresses.

Illustrons avec cet exemple du roi David lorsqu'il décida de dénombrier le peuple d'Israël (d'en faire le recensement).

2 Samuel 24 : 1 (Ostervald)

1 La colère de l'Éternel s'alluma encore contre Israël, et il incita David contre eux, en disant : Va, fais le dénombrement d'Israël et de Juda.

2 Et le roi dit à Joab, chef de l'armée, qu'il avait auprès de lui : Va parcourir toutes les tribus d'Israël, depuis Dan jusqu'à Béer-Shéba, et faites le dénombrement du peuple, afin que j'en sache le nombre.

3 Mais Joab répondit au roi : Que l'Éternel ton Dieu veuille augmenter ton peuple autant et cent fois autant qu'il est maintenant, et que les yeux du roi, mon seigneur, le voient ! Mais pourquoi le roi, mon seigneur, prend-il plaisir à cela ?

1 Chroniques 21 : 1

1 Or Satan s'éleva contre Israël, et incita David à faire le dénombrement d'Israël.

2 Et David dit à Joab et aux chefs du peuple : Allez, faites le dénombrement d'Israël, depuis Béer-Shéba jusqu'à Dan, et rapportez-le-moi, afin que j'en sache le nombre.

3 Mais Joab répondit : Que l'Éternel veuille augmenter son peuple cent fois autant qu'il est ! O roi mon seigneur, ne sont-ils pas tous serviteurs de mon seigneur ? Pourquoi mon seigneur cherche-t-il cela ? Et pourquoi Israël en serait-il coupable ?

Prenons aussi l'exemple des souffrances et la sorte de mort que Jésus devait subir.

Actes 3 : 14-18

14 Mais vous avez renié le Saint et le Juste, et vous avez demandé qu'on vous accordât un meurtrier ;

15 Et vous avez fait mourir le Prince de la vie, que Dieu a ressuscité des morts : nous en sommes témoins.

16 C'est par la foi en son nom, que son nom a raffermi cet homme que vous voyez et connaissez ; et c'est la foi en Lui, qui a procuré à cet homme cette parfaite guérison en présence de vous tous.

17 Et maintenant, frères, je sais que vous avez agi par ignorance, aussi bien que vos chefs.

18 Mais c'est ainsi que Dieu a accompli ce qu'il avait prédit par la bouche de tous ses prophètes, que le Christ devait souffrir.

Actes 4 : 26-28

26 Les rois de la terre se sont levés, et les princes se sont rassemblés contre le Seigneur et contre son Oint.

27 En effet, Hérode et Ponce-Pilate, avec les Gentils et le peuple d'Israël, se sont rassemblés contre ton saint Fils Jésus, que tu as oint,

28 Pour faire toutes les choses que ta main et ton conseil avaient décidé d'avance devoir être faites.

Procédons maintenant à l'analyse détaillée des paragraphes 1 et 2 du chapitre 3 de notre Confession de foi baptiste de Londres de 1689 :

II) LE DÉCRET DIVIN DE TOUS LES ÉVÉNEMENTS : SON UNIVERSALITÉ

Paragraphe 1

1. De toute éternité, selon le conseil très sage et très saint de sa volonté, Dieu a décrété en lui-même, librement et immuablement, tout ce qui arrive¹ ; de telle manière cependant qu'il n'est pas l'auteur du péché non plus qu'il n'a communion avec quiconque à cet effet.² ; sans faire violence à la volonté de sa créature, et sans que la liberté, la contingence ou les causes secondes soient exclues mais qu'elles soient plutôt établies³. Ce décret manifeste la sagesse de Dieu qui, librement, dispose de tout ce qui existe, de toute puissance et fidélité pour l'accomplir⁴.

1. Ésaïe 46.10 ; Éphésiens 1.11 ; Hébreux 6.17 ; Romains 9.15, 18 2. Jacques 1.13 ; 1 Jean 1.5 3. Actes 4.27-28 ; Jean 19.11 4. Nombres 23.19 ; Éphésiens 1.3-5

Reprenons le paragraphe phrase par phrase pour mieux l'expliquer.

A) L'universalité du décret de Dieu affirmé bibliquement

De toute éternité...

Les décrets de Dieu ont été conçus avant que l'univers soit créé, soit dans l'éternité.

Ésaïe 46 : 10

10 J'annonce dès le commencement ce qui doit arriver, et longtemps d'avance ce qui n'est pas fait encore ; je dis : Mon dessein tiendra, et j'exécuterai toute ma volonté.

Ésaïe 45 : 21

21 Annoncez-le, faites-les venir, et qu'ils consultent ensemble ! Qui a fait entendre ces choses dès l'origine, et les a déclarées dès longtemps ? N'est-ce pas moi, l'Éternel ? Et il n'y a point d'autre Dieu que moi. Il n'y a point de Dieu juste et sauveur, que moi.

... selon le conseil...

Nous parlons ici du conseil du Dieu Trinitaire. Le conseil implique des délibérations, des consultations et de l'intercommunion entre Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit. Les 3 personnes de la Dité sont impliquées.

Éphésiens 1 : 11

11 C'est en lui aussi que nous sommes devenus héritiers, ayant été prédestinés, d'après le décret de Celui qui opère toutes choses selon le dessein de sa volonté ;

Définissons ici le concept de décret selon la Bible :

« Les décrets de Dieu sont son dessein éternel, selon le conseil de sa volonté, dessein par lequel, en vue de sa propre gloire, il a préordonné tout ce qui advient au monde ». (Référence : « *Les textes de Westminster-Le Petit Catéchisme de Westminster* », à la question : « *Quels sont les décrets de Dieu?* page 66, Éditions Kérygma, 1988)

...très sage et très saint de sa volonté...

La **sagesse** de Dieu s'exprime par un plan sans failles de façon absolue. La **sainteté** de Dieu quant à elle exprime la perfection morale en précisant que le Seigneur n'est pas l'auteur du péché ni qu'il n'y participe d'aucune façon. Tous ses décrets s'harmonisent avec sa nature parfaitement et absolument sainte.

...Dieu a décrété en lui-même, librement et immuablement, tout ce qui arrive...

Le Seigneur a décrété tout ce qui était pour arriver dans le monde créé dans tous les domaines et sur toute la durée de la création. Bien entendu, cela inclut ce qui se passe dans l'univers (planètes, étoiles, etc.), dans le ciel lui-même (les anges et les élus), sur la terre dans les règnes minéral, végétal, animal, et humain. Tout est sous son contrôle le plus absolu.

...de telle manière cependant qu'il n'est pas l'auteur du péché non plus qu'il n'a communion avec quiconque à cet effet.

Tous les actes des hommes (y compris leurs péchés) sont inclus dans les décrets de Dieu. Ceci s'étend jusqu'à la désobéissance d'Adam et d'Ève et de toutes les actions pécheresses des hommes. Cependant, la Bible affirme avec autorité que Dieu n'est pas l'auteur du péché et qu'il n'a de communion avec quiconque à cet effet.

Dieu peut restreindre le péché, le limiter de différentes façons et le gouverner pour des fins saintes et sages. Seuls les pécheurs sont responsables de leurs actes.

...sans faire violence à la volonté de sa créature...

Si Dieu décrète toutes choses, comment prédétermine-il les événements sans faire violence au libre-arbitre de l'homme? Il y a ici une tension difficilement réconciliable entre la volonté de Dieu et celle de l'homme.

...et sans que la liberté, la contingence ou les causes secondes soient exclues mais qu'elles soient plutôt établies.

Dieu émet les décrets : c'est la cause première des événements qui arrivent dans l'espace et dans le temps.

Dieu accomplit ses décrets à l'aide de moyens : ce sont les causes secondes.

Dieu ne force (ni n'oblige) les hommes à accomplir telle ou telle action. Ce sont les choix libres des hommes qui motivent leurs actions. Dieu orchestre cependant les causes secondes.

Le pasteur et théologien contemporain R.C. Sproul (Ligonier Ministries) a écrit l'observation suivante dans son ouvrage en 3 volumes « *Truths we confess-A Layman's guide to the Westminster Confession of Faith-volume 1*, page 81, P&R Publishing, 2006) :

Traduction libre :

« Plus nous réfléchissons sur ce sujet et plus nous travaillons à en résoudre les apparentes difficultés, plus nous réalisons que nos destinées, nos vies, et les vies de nos enfants, ne sont pas, en dernière analyse, exposées aux forces aveugles de la chance ou du sort. Nous vivons dans la monde de Dieu notre Père et nos vies sont entre ses mains. Son dessein et sa volonté s'accomplissent toujours.

III) LE DÉCRET DIVIN DE TOUS LES ÉVÉNEMENTS : SON INCONDITIONALITÉ

Paragraphe 2

2. Bien que Dieu sache tout ce qui peut ou doit arriver quelles que soient les circonstances⁵, il n'a cependant pas décrété telle chose parce qu'il l'a prévue comme future, ni parce qu'elle devait arriver en raison de conditions préalables⁶.

5. Actes 15.18 6. Romains 9.11, 13, 16, 18

...Bien que Dieu sache tout ce qui peut ou doit arriver quelles que soient les circonstances, ...

Dieu connaissait absolument toutes les possibilités de ces décrets: il savait ce qui aurait arrivé s'il avait décidé que les choses arrivent autrement.

Actes 15 : 18

18 De tout temps Dieu connaît toutes ses œuvres.

Actes 27 : 19-31

19 Et le troisième jour nous jetâmes de nos propres mains les agrès du vaisseau.

20 Et comme ni le soleil ni les étoiles n'apparurent pendant plusieurs jours, et qu'une tempête qui ne fut pas peu de chose nous pressait, on perdit dès lors toute espérance que nous fussions sauvés.

21 Et comme on avait été longtemps sans manger, Paul se tenant alors debout au milieu d'eux dit: Certes, ô hommes, il fallait, en m'obéissant, ne point démarrer de Crète, et s'épargner ce péril et ce dommage.

22 Maintenant même, je vous exhorte à avoir bon courage, car il n'y aura perte d'aucune âme parmi vous, mais du vaisseau seulement.

23 Car un ange du Dieu à qui je suis et à qui je rends mon culte, s'est présenté à moi cette nuit,

24 disant: Paul, ne crains point; il faut que tu comparaisse devant César; et voilà que Dieu t'a accordé tous ceux qui naviguent avec toi.

25 C'est pourquoi, ô hommes, ayez bon courage, car je crois Dieu; la chose arrivera comme il m'a été dit.

26 Mais il faut que nous soyons jetés sur quelque île.

27 Et quand la quatorzième nuit fut venue, comme nous étions portés çà et là sur l'Adriatique, vers le milieu de la nuit les matelots soupçonnèrent qu'on approchait de quelque terre;

28 et jetant la sonde, on trouva vingt brasses. Puis quand on fut à quelque distance de là et qu'on eut jeté la sonde, on trouva quinze brasses.

29 Et comme on craignait de tomber sur quelque écueil, ayant jeté quatre ancres de la poupe, on faisait des vœux pour que le jour vînt.

30 Et comme les matelots cherchaient à s'enfuir du vaisseau, en descendant la chaloupe dans la mer sous prétexte qu'ils allaient porter en avant des ancres de la proue,

31 Paul dit au capitaine et aux soldats: À moins que ceux-ci ne demeurent dans le vaisseau, vous ne pouvez être sauvés.

...il n'a cependant pas décrété telle chose parce qu'il l'a prévue comme future,

Les décrets de Dieu ne dépendent d'aucune façon sur des conditions futures. Dans le décret de l'élection des âmes au salut en Jésus-Christ, il n'est ni vrai ni exact que Dieu a décidé de la destinée éternelle des âmes parce qu'il avait vu d'avance que ceux-ci placeraient leur foi en Jésus-Christ et que sur cette base, Dieu leur accorderait le salut.

Romains 8 : 28-29 (Lausanne 1872)

28 Et nous savons que toutes choses travaillent ensemble en bien pour ceux qui aiment Dieu, pour ceux qui sont appelés selon son dessein arrêté.

29 Parce que ceux qu'il a préconnus, il a aussi déterminé d'avance qu'ils seraient conformes à l'image de son Fils, pour qu'il soit le premier-né parmi beaucoup de frères.

30 Et ceux à l'égard desquels il a déterminé d'avance cela, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

La préconnaissance signifie l'amour de Dieu à l'égard des élus de toute éternité : ce sont ceux qu'il a pré-aimés à salut.

1 Pierre 1 : 2 (Lausanne 1872)

2 élus selon la préconnaissance de Dieu le Père, par la sanctification de l'Esprit, pour apprendre l'obéissance et recevoir l'aspersion du sang de Jésus-Christ; que grâce et paix vous soient multipliées!

APPLICATIONS

1) Implorons la grâce de reconnaître la main de Dieu dans tout ce qui arrive dans l'univers, sur la terre, dans les vies des nations et des individus et plus particulièrement dans les vies des élus (toutes les circonstances providentielles sans aucune exceptions).

2) Soyons complètement émerveillés et aussi rassurés sachant que tout ce qui arrive sur la terre et dans nos vies (dans les moindres détails) est sous son parfait contrôle.

3) Louons le Seigneur et adorons-le pour sa sagesse, sa bonté et sa miséricorde dans la direction de tous les événements qui arrivent!

QUE NOTRE GRAND DIEU SOIT LOUÉ, BÉNI ET ADORÉ À TOUT JAMAIS! A M E N !

